



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12.01.16

Dossier complet le

11.01.16

N° d'enregistrement

F08216P1280

1. Intitulé du projet

Projet de prélèvement d'eau de source et de raccordement au site d'embouteillage de Meyzieu

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROPENNE D'EMBOUTEILLAGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BASCOUL Fabrice

RCS / SIRET

4 0 7 | 5 1 2 | 9 3 8 | 0 0 0 6 6

Forme juridique Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable - Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 m ² et inférieur à 2 000 m ²	Raccordement d'un forage produisant de l'eau de source sur le site du Grand Gravier, sur l'île de Miribel-Jonage, avec l'usine de production de Meyzieu de l'Européenne d'Embouteillage. Le raccordement se fera par le biais de 2 canalisations de diamètre externe 160 mm en PEHD avec âme aluminium dont le linéaire sera de 6 143 m par canalisation. Le résultat du produit du diamètre externe et du linéaire des 2 canalisations est : $1\ 966\ m^2 < 2\ 000\ m^2$

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La société Européenne d'Embouteillage (EDE) basée à MEYZIEU (69) recherche une ressource de substitution de type eau de source pour son activité d'embouteillage. Ainsi, le présent projet vise à prélever et à embouteiller de l'eau de source issue d'un forage créé sur le site du Grand Gravier, sur l'île de Miribel-Jonage. La source sera captée au droit d'un unique forage captant la nappe alluviale du Rhône et sera transportée, sur une distance de 6 143 m, jusqu'au site d'embouteillage de Meyzieu par 2 canalisations de diamètre 160 mm en PEHD avec âme aluminium.

En termes de tracé, les canalisations du projet seront posées sur environ 1 700 ml dans le parc de Miribel-Jonage. Elles passeront alors le canal de Jonage au niveau du pont du même nom. Les canalisations rejoindront alors l'usine d'embouteillage par le biais de différentes rues des communes de Jonage et de Meyzieu.

Concernant le passage du canal, la traversée des canalisations se fera probablement par le biais d'un appui sur les piles du pont. Le passage sous les voies du tramway se fera quant à lui par fonçage.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son activité de conditionnement de boissons rafraîchissantes gazeuses et non gazeuses, la société Européenne d'Embouteillage (EDE), basée à MEYZIEU (69), souhaite prélever de l'eau de source dans la nappe d'accompagnement du Rhône de l'île de Miribel-Jonage et l'acheminée jusqu'au site d'embouteillage de Meyzieu. Le prélèvement sera adapté aux besoins d'embouteillage de l'usine, soit environ 35 m³/h. Le forage sera raccordé à 2 canalisations d'une longueur de 6 143 m chacune qui permettront de transporter l'eau de source du site du Grand Gravier, sur l'île de Miribel-Jonage, à l'usine d'embouteillage de Meyzieu. Le tracé est donné en annexe du présent formulaire. L'eau de source sera alors stockée dans un réservoir de 100 m³ avant l'embouteillage.

Le forage sera raccordé à 2 canalisations d'une longueur de 6 143 m chacune qui permettront de transporter l'eau de source du site du Grand Gravier, sur l'île de Miribel-Jonage, à l'usine d'embouteillage de Meyzieu. Le tracé est donné en annexe du présent formulaire. L'eau de source sera alors stockée dans un réservoir de 100 m³ avant l'embouteillage.

Afin d'évaluer l'incidence du présent projet, de nombreuses études ont été réalisées. Ainsi, dans le cadre du projet de prélèvement, une étude de faisabilité du forage a été réalisée. La troisième phase de cette étude visait notamment à réaliser un pompage d'essai longue durée de 6 mois (entre juin 2015 et novembre 2015). Cet essai longue durée a compris différentes phases de pompage afin de répondre aux attentes concernant la sécurité des champs captants locaux, les impacts sur l'environnement, la qualité de l'eau ...etc. Au droit du forage, cet essai longue durée a notamment été couplé à un diagnostic faune-flore réalisé sur la zone d'influence du pompage déterminée. Un diagnostic faune flore a également été réalisé sur l'ensemble du tracé de la canalisation.

De plus, il est important de signaler que les acteurs locaux (SEGAPAL, SYMALIM, Grand Lyon, EDF, commune de Jonage, SYTRAL, SERL ...etc.) et services de l'état (ARS, DDPP, DREAL Rhône Alpes) concernés par le projet (prélèvement et passage de la canalisation) ont été rencontrés au cours d'un grand nombre de réunions de concertation. A ce titre, des conventions de passage sont en cours d'établissement avec les propriétaires des parcelles traversées (SYMALIM, EDF, Grand Lyon, Commune de Jonage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent projet sont résumés par :

- Transformation et équipement d'un forage d'essai en diamètre 323 mm en forage d'exploitation sur l'île de Miribel-Jonage,
- Pose de 2 conduites en parallèle, reliant le forage à l'usine d'embouteillage. Ces conduites seront en PEHD de diamètre externe 160 mm et de diamètre interne 130,8 mm. La nature de ces canalisations a pour objectif de supprimer la pénétration de substances nocives.
- Passage des canalisations en encorbellement du canal de Jonage. Ce passage sera réalisé au droit du pont de Jonage,
- Passage des canalisations en fonçage sous les voies du Tramway de l'avenue du Docteur Schweitzer à Meyzieu,
- Pose de 2 fourreaux, en tranchée commune avec les conduites d'eau de source. L'un des fourreaux sera utilisé pour la mise en place d'un câble de télécommande pour la liaison forage/usine.

Concernant la pose des canalisations, la réfection des voiries sera réalisé par le Grand Lyon (gestionnaire) suivant son propre cahier des charges.

Pour le projet eau de source, trois types de regards seront mis en place :

- Chambres de vannes : Elles seront placées à tous les points hauts ou tous les 500 m,
- Vidanges : Celles ci seront placées sur tous les points bas,
- Regard à l'arrivée de l'usine.

En termes de phasage, les travaux se dérouleront simultanément pour :

- La réalisation de l'équipement de la tête de forage :
 - * Génie civil : 3 semaines de préparation + 1 mois de travaux (M0-M2),
 - * Equipement : 3 semaines de préfabrication et d'installation (M0-M2).
- La réalisation de la conduite d'adduction :
 - * Travaux de pose des 2 conduites : Préparation M1 et exécution M0 à M12,
 - * Passage du canal de Jonage : Préparation M1 et travaux M3,
 - * Fonçage sous le tramway : Préparation M0 et travaux M8
- Pose de la cuve de stockage :
 - * Réalisation de la dalle de réception : M0-M1,
 - * Préfabrication de la cuve inox : M1,
 - * Pose de la cuve : M2.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux achevés, le forage sera exploité en fonction des besoins de l'usine d'embouteillage. A ce jour, les besoins en eau de source de l'usine sont estimés en moyenne à :

- 35 m³/h 22 heures par jour en semaine,
- 80 m³/h 2 heures par jour en semaine,
- 5 m³/heure pendant les week-end afin d'assurer une circulation minimale d'eau dans les conduites.

Il est important de signaler que ce mode d'exploitation sera adapté en fonction des besoins de l'usine.

Concernant les canalisations, un lavage faisant suite à la réparation d'une éventuelle casse/fuite sera réalisé. Ce dernier sera assuré par un système de boucle de lavage entre les conduites. Les effluents seront alors collectés et traités au droit de l'usine d'embouteillage de Meyzieu.

Dans l'optique d'une évaluation des fuites, un débitmètre général sera placé au niveau du forage et deux débitmètres (un par canalisation) seront mis en place au droit du regard en entrée d'usine.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre du Code de la Santé Publique. Concernant le code de l'Environnement, le projet de prélèvement n'étant pas soumis à autorisation, le projet doit faire l'objet d'une déclaration de modification au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ainsi, il est réalisé en parallèle de la présente demande d'examen au cas par cas, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source à des fins de conditionnement au titre du Code de la Santé Publique et un dossier de déclaration de modification au titre des ICPE.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour l'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur cumulée d'une canalisation	6 143 ml
Nombre de canalisation	2
Diamètre des canalisations	160 mm

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Forage :
Bois du Grand Gravier, île de Miribel-
Jonage
69 330 Jonage
Site d'embouteillage :
10 Boulevard Monge
69 330 Meyzieu

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 01 ' 23 " 8 Lat. 45 ° 45 ' 58 " 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 01 ' 21 " 0 Lat. 45 ° 47 ' 47 " 8

Point d'arrivée : Long. 5 ° 01 ' 23 " 8 Lat. 45 ° 45 ' 58 " 0

Communes traversées :

Jonage (69),
Meyzieu (69).

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

De manière succincte, le site d'étude peut être divisé en 2 grands ensembles en termes d'occupation du sol. L'île de Miribel-Jonage dont l'occupation du sol est faiblement impactée par les activités anthropiques et l'usage lié aux activités de loisirs extérieures, à l'agriculture et à l'alimentation en eau potable du Grand Lyon. Le second ensemble est quant à lui fortement anthropisé (les canalisations traverseront ponctuellement un espace vert) et l'usage est lié dans la partie Nord aux activités domestiques, alors que la partie Sud est liée à des activités industrielles. Les canalisations seront installées et enterrées sur des chemins et des routes existantes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Communauté urbaine du Grand Lyon : Plan Local d'Urbanisme adopté depuis le 11 juillet 2005.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet concerne les zones suivantes :

Jonage : - N1 et N2a, Meyzieu :- UI 2.
 - UE 1,
 - URP,
 - A,
 - AUI 1.

Le règlement lié à ces zones ne s'oppose en rien au présent projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type I : Bassin de Miribel-Jonage, - ZNIEFF de type II : Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îlons et ses brotteaux à l'amont de Lyon. - Arrêté de protection de biotope : Néant. Pour information, le projet a fait l'objet d'un inventaire faune-flore sur l'ensemble du tracé et sur le site de pompage.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Jonage et de Meyzieu sont soumises au Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations emprunteront uniquement des chemins et des routes existantes. De plus, l'inventaire faune-flore réalisé dans le cadre du projet à montrer que, malgré la situation en contexte alluvial (sur l'île de Miribel-Jonage), le site d'étude s'avère relativement « sec ».
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Jonage et de Meyzieu sont concernées par le PPR du Grand Lyon pour les inondations du Rhône et de la Saône - Secteur Rhône Amont. Ce PPR a été approuvé le 18 janvier 2007. Ces communes ne sont pas concernées par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de prélèvement d'eau n'est pas concerné par la Zone de Répartition des Eaux des Couloirs de l'Est Lyonnais. Néanmoins, les canalisations traverseront cette ZRE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est situé au sein du Périmètre de Protection Éloignée du captage du Lac des Eaux Bleues.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NATURA 2000 - Habitats - Sites d'importance communautaire : - FR8201785 : Pelouses; Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à prélever de l'eau de source dans la nappe d'accompagnement du Rhône de l'île de Miribel-Jonage. Les prélèvements demandés dans le cadre du projet sont de : - 80 m ³ /h au maximum, - 200 000 m ³ /an en prévisionnel, Il est signalé que le prélèvement sera adapté aux besoins de l'usine d'embouteillage et sera en moyenne de 35 m ³ /h.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations seront enterrées au maximum à 5 m du niveau de la nappe. Cela n'impliquera aucun drainage ou aucune modification des masses d'eau souterraines. Dans tous les cas, un suivi du niveau de la nappe sera effectué en phase de travaux sur les piézomètres situés à proximité des canalisations.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des canalisations entraînera un excédent en matériaux relativement faible. Les matériaux liés à l'excavation seront réutilisés autant que possible. Le cas échéant, les excédents seront évacués en décharge hors site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le tracé de la canalisation, un diagnostic faune-flore a été réalisé et a démontré que le projet n'aurait aucune incidence sur les éléments visés. L'étude faune-flore liée à l'essai de pompage longue durée a quant à elle démontré que les enjeux écologiques de la zone d'étude étaient globalement faibles et que le prélèvement n'aurait aucune incidence sur la biodiversité locale.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, forestiers, agricoles ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRn du Grand Lyon pour les inondations du Rhône et de la Saône - Secteur Rhône Amont, le forage n'est pas situé en zone inondable. Néanmoins, le tracé des canalisations est concernée, sur l'île de Miribel-Jonage par le risque inondation. Les canalisations étant enterrées, il n'y aura aucun impact sur sur le risque inondation. Concernant les risques sismiques, les mouvements de terrain, les cavités souterraines et le retrait gonflement des argiles, aucun PPRn n'est approuvé ou prescrit sur les communes de Jonage et de Meyzieu.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, le projet pourra éventuellement être source de bruit mais ne devrait pas générer de nuisances sonores. Le respect strict de la réglementation sur le bruit du chantier permettra de limiter les nuisances sonores en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra éventuellement être source de vibrations lors des travaux de terrassement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'émission de poussières en phase travaux pourra être notée mais ne devrait pas occasionner de nuisances.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à des rejets hydrauliques. Pour information, les eaux issues des lavages des canalisations ne seront pas rejetées dans le milieu naturel. Elles seront récupérées et traitées sur le site d'embouteillage de Meyzieu.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Les canalisations seront enterrées sous voiries et chemins existants. Elle n'auront donc aucun impact sur l'aspect paysager des sites traversés et sur le risque d'inondation,
- Les travaux n'impliqueront aucun arrêt des services de distribution d'eau potable,
- Afin d'occasionner un minimum de perturbations du trafic routier local, les travaux seront phasés et réalisés en concertation avec les services du Grand Lyon,
- Les études d'incidence et les diagnostics faune-flore (réalisés au droit de la zone d'influence du forage et du tracé des canalisations) ont démontrés que les enjeux écologiques de la zone d'étude étaient globalement faibles et que le projet n'aurait aucune incidence sur la biodiversité locale,
- Une autorisation au titre du Code de la Santé Publique et une déclaration de modification ICPE seront prises sur le projet en parallèle,
- Lors de la pose des canalisations au droit de l'île de Miribel-Jonage, un suivi piézométrique sera effectué par le biais des piézomètres locaux,
- De nombreuses concertations ont été effectuées, avec les services de l'État (DDPP, DREAL Rhône Alpes, ARS 69 et 42) et les acteurs locaux (Grand Lyon, SYMALIM, SEGAPAL, Mairie de Jonage, EDF, ...etc.) dans le cadre de ce projet. Pour information, aucune contre indication ou opposition au projet n'est ressortie de ces réunions et des conventions de passage sont en cours de signature avec les propriétaires des parcelles du tracé,
- Les dispositions nécessaires à la réduction d'éventuelles nuisances en phase de travaux seront prises.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Milieu Naturel :	<p style="margin-left: 20px;">- Diagnostic faune-flore sur le tracé des canalisations, BIOTOPE, Décembre 2015.</p>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à MEYZIEU

le, 8 Janvier 2016

Signature

